



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 mai 2005

Réussite éducative - Engagement de principe

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 28 avril 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 mai 2005

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Dominique GUIBERT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2005

DELIBERATION D20050229

Monsieur Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

La loi de programmation pour la cohésion sociale a institué un dispositif de réussite éducative. Il vise à donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Il prévoit une prise en compte de la globalité de leur environnement afin de pallier leurs retards scolaires et leur fragilité personnelle.

Ce dispositif marque un changement des principes et modes d'intervention à 2 niveaux :

1. sur le fond.

- il s'adresse à des enfants et pas seulement des élèves ;
- il resitue les difficultés individuelles dans le contexte des difficultés familiales et environnementales notamment en matière sociale, sanitaire, culturelle et éducative ;
- il permet d'apporter une réponse à chaque situation individuelle.

2. sur la forme.

- il implique un partenariat avec l'ensemble des partenaires institutionnels de la « communauté éducative » à travers une structure juridique (groupement d'intérêt public, caisse des écoles, établissement public local d'enseignement ou établissement public de coopération éducative) ;
- il suppose la formalisation de parcours éducatifs inscrits dans la durée ;
- il prévoit une extension des actions aux parents.

Ce dispositif s'adresse prioritairement aux 2 – 16 ans habitant en zone urbaine sensible ou scolarisés dans un établissement relevant de l'éducation prioritaire.

Dès la publication de la loi et la diffusion de la lettre de cadrage nous avons adressé une lettre d'intention à la Délégation interministérielle à la Ville, pour nous positionner sur ce dispositif.

Le ministère a organisé au rectorat une réunion le 3 mai pour nous préciser que les dossiers devraient être déposés avant le 29 mai dans l'attente des décrets d'application qui sont en cours de publication. Il nous est toutefois demandé de nous positionner par principe sur la création d'une structure juridique avec les autres partenaires, notre délibération devant être jointe au dossier à remettre le 29 mai. Il nous a également été précisé que les actions étaient financées à 100 % de sorte que notre contribution consisterait en la participation au conseil d'administration de la future structure juridique pour :

- élaborer le diagnostic territorial
- susciter les actions adaptées
- conduire les évaluations

Une réunion de l'ensemble des partenaires est programmée, à l'initiative de l'inspecteur d'académie le 17 mai pour évoquer la mise en place de ce dispositif à Niort.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter cette délibération de principe.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Robert PLANTECOTE

[Ordre du jour](#)